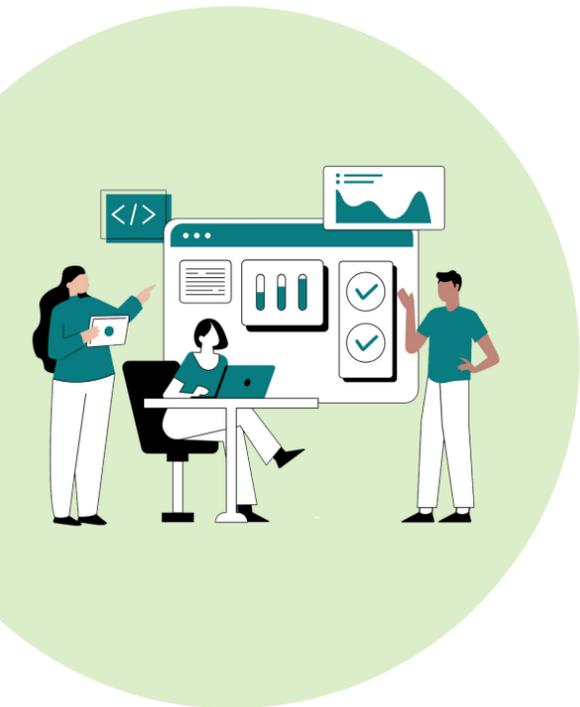


COMMENT S'ORGANISE LA GESTION DE VOS DÉCHETS



ACTEURS & CADRES RÉGLEMENTAIRES

L'intercommunalité Dieulefit-Bourdeaux est chargée de la collecte des déchets ménagers : elle a la responsabilité pour son territoire de la méthode de collecte, de l'implantation des points de collecte, de la programmation des ramassages et de la fiscalité appliquée ;

Le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) intervient une fois que les déchets sont collectés et est chargé de leur valorisation et de leur traitement.

LES USAGERS & LE TRI AU QUOTIDIEN

L'intercommunalité met en place un dispositif permettant aux habitants de trier leurs déchets afin de permettre leur recyclage :

- Le bac jaune pour tous les emballages et le bac bleu pour les papiers
- Le bac vert pour le verre
- Les composteurs (partagés ou individuel) pour les biodéchets

Mais aussi les déchèteries pour les déchets spécifiques, les bornes textiles pour les vêtements et accessoires, et les bacs à ordures ménagères pour les déchets résiduels



RECYCLAGE & VALORISATION

Une fois les déchets collectés par les intercommunalités, le SYPP prend le relai !

Les déchets triés dans les bacs jaunes sont acheminés au centre de tri Métripolis à Portes-lès-Valence : ils y sont triés, séparés et conditionnés par types de matériaux avant de rejoindre les filières de recyclage ;

Les déchets triés en déchèteries sont démantelés pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets ;

Les déchets résiduels des ordures ménagères sont transportés au centre d'enfouissement à Roussas.

LE SYPP AGIT !

En 2023, une unité de tri des déchets non dangereux, appelée **SYPROVAL** permettra d'extraire la part des déchets valorisable contenue dans les déchets résiduels. L'enjeu est de valoriser un maximum le déchet selon sa nature afin de réduire la quantité de déchets allant à l'enfouissement.



RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER - IÈRE ÉTAPE !

Une gestion durable des déchets passe en premier lieu par un effort :

- **Individuel** : les habitants peuvent faire évoluer leurs habitudes au quotidien (refuser ce qui n'est pas indispensable, réduire les emballages, réparer ce qui peut l'être, recycler ce qui n'est pas réparable ...)
- **Collectif** : l'intercommunalité et le SYPP travaillent de concert pour faire bénéficier aux usagers d'équipements de qualité et de supports dédiés à la prévention au quotidien.

Attention !

Son activité ne se substitue pas au geste de tri et au mode de consommation responsable des habitants du territoire qui restent primordiaux.

Nous devons apprendre à jeter moins, et mieux. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !